



**Peur, honte, humiliation? Les émotions des demandeurs
d'asile Migrations Société Peur, honte, humiliation? Les
émotions complexes des demandeurs d'asile et des
réfugiés en Europe**

Jane Freedman

► **To cite this version:**

Jane Freedman. Peur, honte, humiliation? Les émotions des demandeurs d'asile Migrations Société
Peur, honte, humiliation? Les émotions complexes des demandeurs d'asile et des réfugiés en Europe.
Migrations Société, 2017, 10.3917/migra.168.0023 . halshs-02128336

HAL Id: halshs-02128336

<https://shs.hal.science/halshs-02128336>

Submitted on 19 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Peur, honte, humiliation? Les émotions complexes des demandeurs d'asile et des réfugiés en Europe

Jane FREEDMAN *

L'afflux récent de réfugiés en Europe a rendu visible au grand public les souffrances des demandeurs d'asile et des réfugiés pendant leur trajet vers l'Europe. Des images à la télévision et à la une des journaux ont montré des hommes, des femmes et des enfants, fuyant la guerre et risquant leur vie sur la route périlleuse vers les pays européens. Il peut sembler évident que les personnes qui ont fui des violences ou des persécutions dans leur pays d'origine, qui ont fait un voyage souvent long et dangereux, et qui se trouvent dans un nouveau pays dont ils ne parlent pas la langue, et où ils n'ont ni famille ni ami, auront des émotions fortes. Mais les politiques d'accueil des réfugiés, et les représentations dominantes des réfugiés et des demandeurs d'asile, forgées pendant des années par les médias et les discours politiques, font qu'il existe des attentes spécifiques par rapport aux émotions montrées par ces réfugiés, et qu'il est souvent nécessaire de démontrer visiblement certaines émotions et de refouler les autres pour pouvoir accéder à un statut légal et des aides sociales. Tandis que certaines émotions, telles que la peur ou la tristesse, sont attendues des réfugiés et demandeurs d'asile et même « demandées », d'autres, comme la honte ou l'humiliation, sont davantage cachées alors qu'elles sont tout aussi présentes chez ces derniers. Si la procédure d'examen de la demande d'asile ainsi que les dispositifs d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, encouragent le partage public¹ des émotions de peur ou de tristesse, et l'« utilisation » de ces émotions pour « prouver » la véracité de l'histoire du demandeur d'asile, des émotions comme la honte, l'humiliation ou la colère sont plus souvent réprimées lors de rencontres avec les personnels chargés de la mise en œuvre des dispositifs officiels d'accueil ou face au « public » d'un pays d'accueil. Dans les

* Professeure de sociologie, membre du laboratoire « Genre, travail, mobilité » (GTM) au sein du Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA), Université Paris-VIII-Vincennes-Saint-Denis.

1. Selon Bernard Rimé, le partage social des émotions implique deux éléments : la réévacuation de l'émotion sous forme d'un langage socialement partagé, et la présence, au moins à un niveau symbolique, d'un partenaire auquel cette réévacuation est adressée. Voir RIMÉ, Bernard, *Le partage social des émotions*, Paris : Presses Universitaires de France, 2009, 448 p.

interactions entre, d'une part, les demandeurs d'asile et les réfugiés, et d'autre part, les personnes dans le pays d'accueil, il est question, comme dans toute interaction sociale, de « jouer un rôle », c'est-à-dire de montrer des émotions et des réactions censées « plaire » à l'interlocuteur. Dans le cas des demandeurs d'asile et des réfugiés, les politiques restrictives qui limitent la possibilité d'accéder au statut de réfugié, mais aussi les représentations médiatiques et publiques dominantes tendant à soutenir ces politiques restrictives et à établir des dichotomies fictives entre les « bons » et les « mauvais » demandeurs d'asile et les réfugiés, il est d'autant plus difficile pour ces individus de se présenter et de montrer leurs émotions. De fait, lorsque nous ferons référence ici aux demandeurs d'asile et aux réfugiés qui « jouent un rôle », il ne s'agit en aucun cas de remettre en doute la véracité de leurs expériences ou de leur demande, mais surtout d'indiquer que le système de demande d'asile, tel qu'il existe actuellement, leur impose des contraintes très fortes.

Notre recherche, réalisée auprès de demandeurs d'asile et de réfugiés arrivés en Europe (rencontrés en Grèce, en Serbie ou en France), interroge la façon dont le besoin d'être reconnu comme un « vrai » réfugié impose des contraintes sur l'expression des émotions de ces personnes, et mène parfois au refoulement d'émotions perçues comme « non convenables » avec leur situation.

Nous avons mené des entretiens avec des demandeurs d'asile et des réfugiés pendant leur voyage en Europe, à l'arrivée dans un pays d'accueil, et à toutes les étapes du processus de demande d'asile, de reconnaissance ou non du statut de réfugié et de l'« installation » en tant que réfugié². Pendant ces entretiens nous n'avons pas posé directement des questions sur les émotions ou les sentiments, mais plutôt sur les expériences vécues par ces réfugiés pendant leur trajet, leur arrivée et leur installation. La comparaison entre les discours des hommes et des femmes a permis de saisir des différences de genre, et d'analyser comment les émotions sont intimement liées aux normes de genre qui existent dans une situation sociale spécifique. Nous avons pu discerner comment les décalages qui peuvent exister entre les représentations dominantes d'un « bon » réfugié ou d'une « bonne » réfugiée et les expériences vécues par ces demandeurs d'asile et réfugiés débouchent parfois sur des émotions de honte ou d'humiliation qui viennent s'ajouter aux émotions provoquées directement par le traumatisme de l'exil. Peu de réfugiés ont directement évoqué la honte ou l'humiliation, préférant décrire les événements traumatiques et la peur qui les ont poussés à fuir.

2. Cet article se base sur l'analyse d'entretiens réalisés avec 60 demandeurs d'asile et réfugiés rencontrés en Grèce, en Serbie et en France, entre 2014 et 2016.

Cependant, au cours de nos entretiens, nous avons pu déceler, dans le discours des demandeurs d'asile et des réfugiés, de la honte, de l'humiliation ou de la colère. Ces émotions sont liées aux changements rapides de leur situation sociale et économique, à leurs rapports avec les autorités ou les associations d'accueil, et au rejet de la « pitié » ou la « charité » dont ils se sent(ai)ent être l'objet.

Les émotions comme objet « politique »

Nous allons ici utiliser une définition constructionniste des émotions, celles-ci étant considérées comme des constructions à base d'éléments somatiques et d'éléments cognitifs³. Si l'on admet que la cognition joue un rôle important dans la construction des émotions, il en découle que les expériences sociales et culturelles antérieures et actuelles, tout comme les connaissances, auront un impact sur la façon dont ces émotions sont produites, ressenties et exprimées. Autrement dit, les émotions ne sont pas seulement des expressions individuelles, indépendantes de la société dans laquelle vivent les individus, mais aussi un produit de cette société. En ce sens, les émotions ont une dimension politique en ce que les jugements sur le moment et la façon dont elles doivent être senties, exprimées et montrées sont interprétés dans le but de réguler l'organisation et le fonctionnement des groupes sociaux divers⁴. Cette dimension politique est évidente lorsque l'on évoque les émotions des demandeurs d'asile et des réfugiés. Il est évident qu'en Europe, certains médias⁵ et discours politiques ont créé des représentations des « bons » et des « mauvais » réfugiés : les premiers seraient des « victimes innocentes » qui doivent être sauvées et protégées des répressions des régimes « barbares », les seconds des « fraudeurs », migrants « illégaux » qui essaieraient de tricher pour avoir un statut légal. Ces « faux » ou « mauvais » réfugiés sont représentés comme une menace pour les sociétés européennes, et leur expulsion est donc justifiée pour « protéger » les États membres de l'Union européenne (UE). En essayant de distinguer les deux catégories, les institutions politiques, juridiques, bureaucratiques ou médiatiques tentent d'utiliser les émotions visibles ou exprimées par les réfugiés comme un gage de véracité ou de fiabilité

-
3. HOCHSCHILD, Arlie R., "Ideology and Emotion Management: A Perspective and Path for Future Research", in : KEMPER, Theodore (sous la direction de), *Research Agendas in the Sociology of Emotions*, Albany : State University of New York Press, 1990, pp. 117-140 ; KEMPER, Theodore, *A Social Interactional Theory of Emotions*, New York : Wiley, 1978, 470 p.
 4. SHIELDS, Stephanie, "The Politics of Emotion in Everyday Life: 'Appropriate' Emotion and Claims on Identity", *Review of General Psychology*, vol. 9, n° 1, 2005, pp. 3-15.
 5. ORGAD, Shani, *Media Representation and the Global Imagination*, London : Polity Press, 2012, 296 p.

de leur demande de protection. Pour un demandeur d'asile ou un réfugié, exprimer et rendre visible les émotions « appropriées » devient un enjeu crucial. Dans le même temps, les émotions sont instrumentalisées dans la reproduction des « frontières institutionnelles entre les « nationaux » et les « étrangers »⁶.

La migration peut être conçue comme une expérience particulièrement émotionnelle⁷, et *a fortiori* la migration forcée, qui se déroule souvent dans des conditions d'insécurité extrême : des violences ou persécutions provoquant le départ, des voyages périlleux et un accueil incertain dans le pays de destination⁸, des conditions qui peuvent donc amplifier les émotions des migrants. Malgré de nombreuses recherches sur la situation économique, sociale ou juridique des réfugiés, des travaux sur les politiques et les législations nationales, régionales et internationales sur le traitement de la demande d'asile et la protection des réfugiés, peu d'études s'intéressent aux émotions de ces individus, et ce malgré des débats publics de plus en plus chargés d'affects sur cette question⁹. Au cours des entretiens menés avec des demandeurs d'asile et des réfugiés pour cette recherche, nous avons pu remarquer que derrière les émotions « attendues » de peur et de tristesse — provoquées par le fait d'avoir quitté son pays à cause des violences et des persécutions, et d'avoir vécu un voyage dangereux vers l'Europe —, ils ont montré des signes d'autres émotions, souvent la honte ou l'humiliation. Cette honte semble fréquemment liée à l'existence d'un décalage entre les attentes de la société d'accueil sur ce que devraient être les comportements et les sentiments d'un « vrai » réfugié, et les expériences « réelles » de ceux-ci. La nécessité de jouer un rôle et de se conformer aux attentes de la société d'accueil en montrant de la peur, de la crainte ou de l'effroi, peut ainsi provoquer d'autres types d'émotions : l'humiliation, la honte ou la colère. Ces émotions sont souvent moins visibles au premier abord¹⁰, parce que ce sont des émotions qui ne sont pas « attendues » ou « appropriées » selon les

6. BOCCAGNI, Paolo ; BALDASSAR, Loretta, "Emotions on the Move: Mapping the Emergent Field of Emotion and Migration", *Emotion, Space and Society*, vol. 16, 2015, pp. 73-80.

7. VERMOT Cécile, "Capturer en émotion qui ne s'énonce pas : trois interprétations de la honte" [En ligne], *Terrains/Théories*, n° 2, 2015, <https://teth.revues.org/224>.

8. FREEDMAN, Jane, *Gendering the International Asylum and Refugee Debate*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2015, 216 p. ; FREEDMAN, Jane, "Engendering Security at the Borders of Europe : Women Migrants and the Mediterranean 'Crisis'", *Journal of Refugee Studies*, vol. 29, n° 4, 2016, pp. 568-582 ; FREEDMAN, Jane ; KIVILCIM, Zeynep ; OZGUR BAKACIOGLU, Nurcan (sous la direction de), *A Gendered Analysis of the Syrian Refugee "Crisis"*, London : Routledge, 2017, 180 p.

9. BOCCAGNI, Paolo ; BALDASSAR, Loretta, "Emotions on the Move: Mapping the Emergent Field of Emotion and Migration", art. cité.

10. KATZ, Jack, *How Emotions Work*, Chicago : University of Chicago Press, 2001, 407 p.

attentes et les représentations dominantes de ce que « doit être » un réfugié. Néanmoins, en écoutant et en observant les demandeurs d'asile et les réfugiés, il est possible de déceler ces émotions « invisibles ».

La honte, émotion souvent peu visible, peut être considérée comme *« une forme de sanction liée à la "découverte" ou au dévoilement d'une identité "fondatrice" perçue ou pensée comme honteuse socialement, permettant un contrôle social »*¹¹. La honte ou l'humiliation ressenties par les réfugiés et les demandeurs d'asile peuvent être considérées comme la conséquence des politiques européennes d'immigration et d'asile et des représentations dominantes des réfugiés et demandeurs d'asile qui en découlent au sein de la population majoritaire. Ces représentations, qui stigmatisent les « faux » demandeurs d'asile ou qui présentent les réfugiés comme « autres », comme une « menace » pour les sociétés européennes, rendent honteuses ou stigmatisantes l'identité et l'identification de ces individus en tant que réfugiés.

La nécessité d'être un « bon » réfugié : la production des émotions « appropriées »

L'accueil des demandeurs d'asile en Europe est devenu, depuis une vingtaine d'années, de plus en plus restrictif, et se traduit par des taux de rejet croissant¹². Cette situation rend la procédure d'examen de la demande d'asile et l'attente de décision encore plus angoissantes pour les demandeurs. Les difficultés d'hébergement, d'accès aux soins ou le manque de soutien social viennent s'ajouter aux problèmes de ces demandeurs d'asile et renforcent leur vulnérabilité. Nous pourrions donc nous attendre à retrouver une certaine gamme d'émotions chez les demandeurs d'asile en fonction des conditions d'exil et de la précarité de leur situation. Mais ce qui rend la question plus compliquée pour ces personnes, et ce qui les distingue d'autres types de migrants, est la nécessité de produire ou de mettre en évidence certaines émotions pour convaincre les officiers d'immigration, les juges et les autres personnes accompagnant les demandeurs d'asile et les réfugiés, du bien-fondé de leur demande d'asile. En effet, la définition juridique du réfugié, telle qu'inscrite dans la Convention de Genève de 1951¹³, stipule que le réfugié doit être hors du pays dont il a la nationalité, et ne pas pouvoir ou ne pas vouloir se réclamer de la protection de ce

11. VERMOT, Cécile, 2015, "Capturer en émotion qui ne s'énonce pas : trois interprétations de la honte", art. cité (voir p. 2).

12. VALLUY, Jérôme, *Rejet des exilés : le grand retournement du droit d'asile*, Bellecombe-en-Bauges : Éditions du Croquant, 2009, 382 p.

13. Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés.

pays, par crainte d'une persécution basée sur un des cinq motifs listés dans la Convention (sa race, sa nationalité, sa religion, ses opinions politiques ou son appartenance à un groupe social particulier). Pour se voir reconnaître le statut de réfugié, le demandeur d'asile doit donc convaincre les autorités du pays de destination qu'il craint, avec raison, des persécutions s'il retourne dans son pays d'origine. Cette nécessité de produire et de « performer » des émotions devant les officiers d'immigration, les juges ou les membres d'association travaillant avec les demandeurs d'asile, ajoute une autre dimension à l'étude des émotions des demandeurs d'asile, ainsi qu'une difficulté supplémentaire pour ces personnes contraintes de construire, de produire et de mettre en valeur des états émotionnels qui ne correspondent pas toujours à leurs émotions « réelles ».

Un membre d'une association qui aide les demandeurs d'asile à « préparer » leur récit devant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) souligne, par exemple, la nécessité de « *montrer vraiment qu'ils ont été victimes de violences, qu'ils ont souffert et qu'ils ont une peur réelle de rentrer dans leur pays* »¹⁴. Ils doivent donc à la fois fournir des preuves matérielles, un récit détaillé et cohérent de leurs expériences, tout en montrant — à travers leur façon de parler, leurs gestes, leurs émotions visibles — qu'ils éprouvent « vraiment » les émotions décrites. Les attentes en termes d'émotions « appropriées » se déclinent en fonction des normes dominantes de genre. Ainsi, pour les femmes, il est souvent attendu qu'elles pleurent en racontant leur histoire, surtout quand elles ont été victimes de violences de genre ou de violences sexuelles¹⁵. Celles qui ne montrent pas de signes d'émotions « appropriées », qui ne pleurent pas en racontant leur viol, par exemple, risquent de voir leur demande d'asile rejetée par les officiers de protection puis les juges qui ne croient pas à la véracité de leurs histoires de persécution. En effet, ne pas montrer les émotions « attendue » peut impliquer que la demande est jugée « non crédible », entraîner un jugement négatif et un rejet de celle-ci.

Ce processus de production et de mise en évidence des émotions « requises » par une procédure officielle de jugement n'est pas simple et ajoute une autre forme de stress et d'inquiétude lors des entretiens officiels. Face à l'injonction de rendre visible des émotions spécifiques, plusieurs demandeurs d'asile interrogés ont exprimé leur désarroi. Une

14. Entretien, juin 2014.

15. FREEDMAN, Jane, "Women's Right to Asylum: Protecting the Rights of Female Asylum Seekers in Europe?", *Human Rights Review*, vol. 9, n° 4, 2007, pp. 413-433 ; SINGER, Debra, "Failing at Each Hurdle: Assessing the Credibility of Women's Asylum Claims in Europe", in ARBEL, Efrat ; DAUVERGNE, Catherine ; MILBANK, Jen (sous la direction de), *Gender in Refugee Law: From the Margins to the Centre*, London : Routledge, 2014, pp. 98-116.

jeune femme congolaise nous a ainsi expliqué que, pour elle, devoir montrer ses émotions devant l'officier de protection de l'OFPPA puis les juges de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) avait été une expérience particulièrement difficile : « *Je suis quelqu'un de discrète. Je n'aime pas me montrer comme ça devant les gens, je ne veux pas pleurer en public* »¹⁶. Une autre femme, nigériane, raconte comment elle n'a pu faire part de ses expériences pendant l'audience, et exprime, lors de notre entretien, ses émotions de honte lorsqu'elle a dû témoigner : « *Je savais qu'il fallait que je raconte ce que j'ai vécu, que je leur montre comment j'ai été victime de violences, mais je ne pouvais pas ... J'avais trop honte de dire tout cela* »¹⁷. Ainsi, la honte est provoquée par le fait de devoir témoigner en public des expériences de violences vécues, et de la nécessité de montrer devant les juges, les officiers d'immigration ou d'autres, les effets des événements violents ou traumatiques ayant contraint à l'exil. Comme le rappelle Bernard Rimé, le partage social d'émotion peut réactiver les composants de l'expérience émotionnelle partagée et les différentes réponses qui s'étaient manifestées lors de l'épisode initial. Le partage des émotions négatives peut donc se révéler difficile¹⁸. Le dévoilement et l'exhibition en public des expériences que l'on voudrait garder « privées » et l'injonction à montrer publiquement ses émotions de peur ou de tristesse sont ainsi source de honte ou d'humiliation pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

« Ils pensent que je suis stupide » : la honte de la disqualification sociale

Au-delà de la honte ou de l'humiliation ressenties lors des audiences officielles lorsqu'ils doivent « jouer un rôle » pour montrer qu'ils se conforment aux représentations des réfugiés forgées à travers les politiques migratoires et les discours médiatiques et politiques dominants, et donc pour convaincre les officiers d'immigration ou les juges du bien-fondé de leur demande de protection, la honte exprimée par les demandeurs d'asile et les réfugiés interrogés semble souvent liée à une disqualification sociale et économique, ainsi qu'à une non-reconnaissance de leur statut social dans leur pays d'origine. Ces personnes, ayant souvent un niveau d'éducation élevé et ayant connu un mode de vie confortable au pays, se retrouvent dans une situation où leur statut social se dégrade considérablement. Il est en effet extrêmement compliqué pour certains de ces demandeurs d'asile et

16. Entretien, mai 2014.

17. Entretien, juin 2014.

18. RIMÉ, Bernard, *Le partage social des émotions*, op. cit.

réfugiés de travailler lorsqu'ils arrivent en Europe, ou bien d'exercer une activité professionnelle qui corresponde à leur haut niveau de qualification. Cette disqualification sociale, couplée au fait de devoir la montrer en public en demandant une aide financière ou matérielle, génère des sentiments de honte chez ces individus. Un homme syrien, rencontré en Grèce avec sa femme et ses jeunes enfants, raconte sa vie de banquier à Damas, lorsqu'il vivait dans une belle maison, avec plusieurs domestiques, deux voitures, tout en étant respecté par ses pairs : *« Et maintenant, vous voyez dans quelles conditions on doit vivre. [...] Je ne peux même pas acheter assez à manger pour mes enfants »*¹⁹, et d'expliquer comment les Grecs qu'il a rencontrés ne comprennent pas sa situation et ne voient en lui qu'une personne de plus parmi la « masse » des réfugiés : *« Ils nous voient comme une grande foule, comme des pauvres, des mendiants... Ils ne comprennent pas que nous sommes des individus, des personnes comme eux, qui avons eu des vies normales, de l'argent, du travail »*.

Cette honte provoquée par le déclassement et la perte de statut social est clairement ressentie différemment selon le sexe des individus, en fonction des normes de genre opérant dans la culture d'origine et dans le pays d'accueil. Ainsi, les demandeurs d'asile et réfugiés masculins, surtout lorsqu'ils sont accompagnés de membres de leur famille, évoquent cette « honte » de ne plus pouvoir répondre aux besoins de leur famille, ce qu'ils perçoivent comme une faille dans leur rôle « masculin » de père et de protecteur. Ces rôles genrés, attribués aux réfugiés par les normes et les cultures des pays d'origine, ont été renforcés par les représentations médiatiques de ces demandeurs d'asile pendant leur trajet et à leur arrivée en Europe²⁰. Tandis que les femmes sont souvent représentées comme « vulnérables » ou « victimes », les hommes sont plutôt assimilés à des « menaces » (menace terroriste, menace sexuelle contre les femmes européennes par leur masculinité hypersexualisée et d'étrangers, etc.) ou comme des pères en échec n'arrivant pas à protéger leur famille. Ces représentations accentuent également les émotions de honte ressenties par les demandeurs d'asile masculins, qui souffrent non seulement d'un déclassement social et d'une non-reconnaissance de leur statut social antérieur, mais aussi de la remise en question de leur masculinité quand ils n'arrivent pas à remplir leur rôle de père de famille et de protecteur.

19. Entretien, juillet 2015.

20. ALLSOPP, Jennifer, "Aggressor, Victim, Soldier, Dad: Intersecting Masculinities in the European 'Refugee Crisis'", in : FREEDMAN, Jane ; KIVILCIM, Zeynep ; OZGUR BAKACIOGLU, Nurcan (sous la direction de), *A Gendered Analysis of the Syrian Refugee "Crisis"*, op. cit.

La honte qui accompagne le déclassement et les conditions de vie des demandeurs d'asile s'exprime de façon un peu différente chez les femmes trouvant refuge en Europe. Les stéréotypes et les représentations genrées n'attendent pas des femmes qu'elles aient le même rôle que les hommes, mais elles sont souvent représentées comme « dominées » ou des « victimes vulnérables », ce qui peut là encore générer de la honte. Ainsi, une jeune femme syrienne raconte ses interactions avec les autorités et avec la population française. Elle a l'impression de ne pas être perçue comme la jeune femme diplômée et indépendante qu'elle était lorsqu'elle vivait en Syrie : *« On me traite comme quelqu'un de stupide, parce que je viens d'un pays en guerre, et on pense que toutes les femmes en Syrie sont dominées par les hommes. Et parce que je porte le hijab, tout le monde ici pense que je suis dominée, que je suis bête »*²¹. Ici, à la perception d'un déclassement social se conjugue l'idée qu'à cause de ses origines, de son sexe et de sa façon de s'habiller, cette jeune femme se trouve dans une situation où ses capacités intellectuelles et son pouvoir d'agir (*agency*)²² ne sont pas reconnus par les autres. Si elle ne prononce pas d'elle-même le terme « honte », ses gestes et la façon dont elle décrit cette expérience semblent témoigner de ce sentiment peu « visible ». D'autres femmes interrogées ont également exprimé leur honte face au regard des Européens qui les traitent comme des êtres dominés par les hommes, sans aucun pouvoir d'agir par et pour elles-mêmes, surtout lorsqu'elles portent un *hijab*.

Paradoxalement, la catégorisation de ces femmes comme étant « vulnérables » ou « victimes » — des catégories qui laisseraient à penser qu'elles amélioreraient leur protection — peut aussi provoquer et exacerber leurs sentiments d'humiliation ou de honte. Les politiques européennes d'asile sont articulées autour de l'idée que doivent être protégés en priorité les demandeurs d'asile et les réfugiés « vulnérables », parmi lesquels les femmes. Le problème qui se pose alors est de savoir comment identifier les personnes « vulnérables », sans toutefois associer un groupe (par exemple, les femmes) à cette catégorie. Même si le fait d'être catégorisé comme « vulnérable » pourrait permettre un accès plus facile à la protection internationale, quelques femmes ont exprimé leur honte d'être ainsi catégorisées. Une Syrienne explique : *« Je suis arrivée ici toute seule avec mes enfants, sans mari. Je suis quelqu'un de capable, j'ai de la force et du courage. Il faut me traiter*

21. Entretien, septembre 2015.

22. Le terme anglais « *agency* » est difficilement traduisible en français, mais signifie le pouvoir d'agir et l'autonomie d'une personne. Lorsqu'elle est appliquée aux femmes, l'idée d'« *agency* » est liée à leur capacité d'agir, indépendamment des hommes (mari, époux, etc.).

avec dignité, pas comme une pauvre femme ne sachant rien »²³. Le fait d'être placé dans cette catégorie de personnes « vulnérables », peut ainsi être interprété, par ces femmes, comme un manque de respect ou de reconnaissance de leur pouvoir d'agir, ainsi que l'expression de la « pitié », qu'elles rejettent.

Un rejet de la « pitié »

La honte ou l'humiliation se manifestent également dans les relations qu'entretiennent les demandeurs d'asile et les réfugiés avec les organismes et les associations d'accueil qui les aident. Si la reconnaissance de la qualité de réfugié découle du droit international et devrait donc être présentée comme un droit, dans les représentations dominantes des réfugiés en Europe, la figure du réfugié est surtout perçue comme dépendante de la charité ou de la pitié des pays d'accueil. Les sentiments d'humiliation ou de honte ressentis par les individus rencontrés lors de notre recherche allaient souvent de paire avec le sentiment d'être l'objet d'une certaine pitié. Dans une étude portant sur des demandeuses d'asile africaines aux Pays-Bas²⁴, toutes les participantes partageaient ce rejet de la « pitié » qu'elles percevaient comme un jugement négatif à leur égard. Le fait d'être l'objet de pitié ou de charité était vu par ces femmes comme honteux. Les entretiens menés en France ont révélé cette pitié, notamment de la part des acteurs associatifs, comme un élément déclencheur des émotions de honte ou d'humiliation chez les demandeurs d'asile et les réfugiés. Une jeune femme afghane raconte son expérience lors d'une distribution de nourriture pour les réfugiés : « Je ne voulais pas leur demander de nourriture, mais vraiment j'avais très faim, donc je n'avais pas le choix, mais ça me faisait mal de demander comme ça »²⁵. Parfois, les comportements des personnes travaillant pour ces associations peuvent même exacerber la honte ou l'humiliation ressenties par ces demandeurs d'asile et réfugiés, surtout lorsque l'accent est mis sur leur dépendance. Une femme syrienne raconte ses échanges avec un membre de la Croix-Rouge à Paris : « J'y suis allée parce que j'avais vraiment faim. Il m'a donné un gros paquet de gâteaux au chocolat. Mais je n'aime pas le chocolat, donc je lui ai dit, et je lui ai demandé si je pourrais avoir autre chose à manger. Mais là il m'a dit, "Je pensais que vous aviez faim. Si vous avez faim il faut manger ce qu'on vous

23. Entretien, septembre 2015.

24. CLARE, Maria ; GOODMAN, Simon ; LIEBLING, Helen ; LAING, Hannah, "‘You Keep Yourself Strong’: A Discourse Analysis of African Women Asylum Seekers’ Talk about Emotions", *Journal of International Women's Studies*, vol. 15, n° 1, 2014, pp. 83-95.

25. Entretien, décembre 2015.

donne". Et je me suis vraiment sentie humiliée. Il pensait que, parce que j'avais faim, je devais tout accepter. Mais ce n'est pas possible »²⁶.

Ce type de comportement de la part des bénévoles ou des salariés des associations semble plutôt rare, mais l'anecdote montre quand même un problème fondamental dans les rapports entre les demandeurs d'asile et les réfugiés d'une part, et les personnes qui veulent les aider d'autre part. En effet, cette « aide » peut trop souvent prendre la forme de la « charité », mettant ainsi les demandeurs d'asile et les réfugiés dans une position d'« infériorité » sociale et de dépendance face à leurs interlocuteurs. Erik Henningsen remarque que, même animées des meilleures intentions, les actions des travailleurs sociaux créent parfois plus de problèmes qu'elles n'en résolvent : « *Les activités qui sont prévues pour donner plus de pouvoir aux personnes concernées peuvent renforcer leur dépendance, et les activités qui sont supposées les "inclure" dans la société, peuvent mener en fait à leur stigmatisation et leur ôter leur dignité* »²⁷. Pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, le fait de se retrouver dans cette situation d'« infériorité » sociale par rapport aux travailleurs sociaux ou aux bénévoles associatifs, lorsqu'il s'agit de leur demander de l'aide, peut générer chez eux des sentiments d'humiliation et d'honte.

Conclusion

Les politiques européennes d'immigration et d'asile ont construit un système dans lequel les demandeurs d'asile et les réfugiés sont souvent représentés comme une menace pour les sociétés européennes, ou comme des « fraudeurs » essayant de tricher pour être reconnus réfugiés afin de « profiter » de ces mêmes sociétés. Face à ces représentations sociales, les demandeurs d'asile doivent prouver qu'ils sont de « vrais » réfugiés en montrant les signes visibles de peur et de traumatisme résultant des persécutions vécues. Mais cette injonction à montrer leurs peurs et leurs traumatismes dans l'exil, peut aussi engendrer à d'autres émotions liées plutôt au décalage entre les attentes et les représentations dominantes de la société d'accueil et les expériences de ces demandeurs d'asile. Ainsi, les entretiens que nous avons réalisés ont révélé la honte de ces individus lorsqu'ils doivent faire part de leurs expériences de violences ou de persécution devant les officiers de protection et les juges de l'asile, ou quand ils demandent de l'aide aux associations pour subvenir à leurs besoins. Les émotions de

26. Entretien, janvier 2016.

27. HENNINGSEN, Erik, "The Romantic Ethic in Outreach Work" [En ligne], *Sociétés et Jeunes en difficulté*, numéro hors-série, 2010, <http://sejed.revues.org/6615>.

honte et d'humiliation sont aussi liées aux représentations dominantes des rôles de genre, les hommes se sentant honteux de ne pas pouvoir assurer leur rôle « masculin » de père et de protecteur de leur famille. De leur côté, les femmes se voient souvent considérées comme des « victimes » ou des personnes « vulnérables », ce qui peut également provoquer chez elles un sentiment de honte de ne pas être traitées comme des êtres indépendants ayant leur propre pouvoir d'agir. La honte et l'humiliation viennent s'ajouter aux autres émotions plus habituellement liées à l'exil, comme la peur ou la tristesse.

Chercher à comprendre les émotions complexes des demandeurs d'asile et des réfugiés pourrait être une première étape vers la mise en place de politiques et de procédures d'accueil et d'intégration plus à même de répondre à leurs besoins, à la fois matériels et émotionnels. Comme l'affirme Richard Sennett, pour traiter avec tout le respect qui leur est dû les personnes bénéficiant d'aides sociales, il est nécessaire de les rendre autonomes²⁸. Pour cela, il faut donc essayer de comprendre leurs émotions complexes et de ne pas les forcer à partager socialement des émotions qu'ils voudraient garder cachées ou invisibles.



28. SENNETT, Richard, *Respect: The Formation of Character in an Age of Inequality*, London : Penguin Books, 2003, 304 p.